



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

ÉGLISE SAINT-DENIS : LA MUNICIPALITÉ ENVISAGE SA CONVERSION EN CENTRE CULTUREL ET PATRIMONIAL ET DEMANDE L'APPUI DE LA POPULATION

Saint-Denis-de-Brompton, le 6 mars 2019 – Comme le soulignait le Conseil municipal lors de l'assemblée régulière du 4 mars dernier, l'église de Saint-Denis-de-Brompton fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité de la communauté. Soucieux d'assurer la pérennité du bâtiment et le maintien du lieu de culte, dans un contexte où les frais d'entretien et d'opération ne cessent de croître, le Conseil envisage le transfert de propriété et la signature d'un bail de 100 ans avec le Conseil de gestion de la paroisse Christ-Sauveur, secteur Saint-Denis. Il appelle d'ailleurs la population à l'appuyer dans sa démarche.

Située en plein cœur du village et ornée de magnifiques vitraux qui en font sa renommée et sa valeur patrimoniale, l'église occupe une place importante pour les Saint-Denisiens. De plus, avec la croissance soutenue de la population et le développement de l'offre culturelle et patrimoniale ces dernières années, l'église représente de réelles opportunités pour la communauté.

« L'église est le seul bâtiment doté d'une scène et d'une salle suffisamment grande et aménagée pour y présenter des spectacles et y accueillir différentes activités culturelles, précise d'entrée de jeu le maire Jean-Luc Beauchemin. L'année dernière, nous avons eu l'occasion d'y accueillir la prestation musicale d'*Orford sur la route* et d'assister à une pièce de théâtre produite par une troupe locale, deux grandes premières chez nous. Nous souhaitons poursuivre l'expérience et même la bonifier, d'où notre intention d'offrir la somme symbolique de 1 \$ pour acquérir l'église Saint-Denis. » Par ailleurs, le Conseil se dit préoccupé par la mise en valeur des vitraux et souhaite garantir à la communauté que ceux-ci demeureront la propriété exclusive des citoyens, au fil du temps.

Appel à la population

Pour l'appuyer dans sa démarche et s'assurer l'acceptabilité sociale du projet, le maire invite les associations, comités, organismes et citoyens à signer d'ici le 22 mars prochain une lettre d'appui déposée à cet effet à l'hôtel de ville ou d'adopter une résolution en conseil d'administration. Fort de l'appui de la communauté, le Conseil entend déposer une contre-offre au Conseil de gestion de la paroisse Christ-Sauveur, secteur Saint-Denis afin de procéder au transfert de propriété et à la signature d'un bail emphytéotique.



L'église St-Denis située à la jonction des routes 222 et 249.

- 30 -

Source :

Anne Turcotte
Directrice générale adjointe
T. 819-846-2744, poste 23
C. aturcotte@sddb.ca

Information :

Jean-Luc Beauchemin
Maire
T. 819-846-2744
C. : info@sddb.ca